

Politique d'engagement des actionnaires

Le conseil d'administration et la direction de Metro croient que l'engagement constructif avec les actionnaires de la Société est important pour une bonne gouvernance corporative et pour la transparence. Cette politique décrit comment le conseil communique avec les actionnaires et comment les actionnaires peuvent contacter le conseil et la direction de Metro.

Engagement avec le conseil d'administration

Les administrateurs de Metro sont engagés dans la compréhension des attentes, perspectives et inquiétudes des actionnaires dans le but d'avancer les intérêts de la Société. À cette fin, les administrateurs de la Société vont continuer d'engager les actionnaires de façon appropriée.

Le conseil accueille les demandes et commentaires des actionnaires en lien avec les sujets suivants (les « sujets de discussion ») :

- Pratiques de gouvernance et l'information continue;
- Performance du conseil;
- Performance et rémunération de la haute direction; et
- La composition et les qualifications du conseil et de ses comités.

Les sujets qui ne sont pas liés directement à ce qui précède sont traités de façon plus appropriée par la direction à travers l'équipe des relations avec les investisseurs. Toutes les demandes et commentaires d'actionnaires en rapport avec les affaires, opérations, résultats financiers, direction stratégique de Metro et autres sujets connexes doivent être envoyés à l'équipe des relations avec les investisseurs de Metro au finance@metro.ca.

Le conseil a désigné le Secrétaire corporatif en tant qu'agent afin de recevoir les communications qui sont adressées au conseil ou à tout administrateur. Les actionnaires ou les autres parties prenants peuvent contacter le conseil en écrivant au Secrétaire corporatif au secretaire.corpo@metro.ca.

Le président du conseil ou le président du comité de régie d'entreprise et de mise en candidature considéreront chaque demande et détermineront la marche à suivre. Toute communication ou rencontre subséquente sera limitée aux sujets pré-identifiés dans la communication ou l'ordre du jour de la rencontre.

Le conseil peut également décider, dans certaines circonstances, de contacter directement des actionnaires afin de discuter des sujets de discussion.

Divulgateion par les administrateurs et la direction de Metro

Les actionnaires sont avisés que les administrateurs, dirigeants et employés de Metro ne peuvent pas, suivant les lois en valeurs mobilières et les politiques de la Société, divulguer ou discuter d'information potentiellement importante et non-publique ou de certaine information confidentielle à propos de la Société durant tout engagement avec les actionnaires. Ces contraintes peuvent avoir un impact sur le moment et le contenu des communications ou rencontres avec les actionnaires.

Revue

Le comité de régie d'entreprise et de mise en candidature du conseil révisera cette politique sur une base annuelle et recommandera tout changement pour approbation par le conseil.